

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2018

PRESTATION COMPENSATION DU HANDICAP - (N° 559)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 1, insérer la référence :

« I.- ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.